

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **25 septembre à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

## ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

### Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

### Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

### En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
- 1. Approbation du compte 2018, du bilan ainsi que des comptes de résultats arrêtés au 31 décembre dernier
- 2. Plan Stratégique Transversal communal – Présentation & Approbation
- 3. Déclaration de politique communale du Logement
- 4. Fabriques d'église :
  - Approbation des comptes 2018
  - Modification budgétaire de la F.E. de Maillen
- 5. Commission Communale de l'Accueil – Désignation d'un suppléant
- 6. Implantation d'une cabine électrique sur le domaine communal – Accord de principe
- 7. Appel à projets « Action C3 – Life BeReel » - Approbation de la candidature de l'ASBL « Gal Pays des tiges et chavées »
- 8. Acquisition de sel de déneigement – Approbation du marché public
- 9. ASBL « ACSTA » - Octroi d'un subside de fonctionnement
- 10. Fanfare royale Ste-Cécile – Octroi d'un subside
- 11. Application de l'article 60 de la Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information
- 12. Rentrée scolaire – Information diverses

**Huis-clos :**

1. Enseignement :
  - Désignation d'enseignants - Ratifications
  - Mise à la retraite de deux enseignants
  - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un enseignant
  - Octroi de congés sollicités par deux enseignants
  - Désignation d'enseignantes sur fonds propres - Ratifications
2. Désignation d'une employée d'administration remplaçante pour le service « Population – Etat civil » - Ratification
3. Désignation d'une technicienne de surface pour l'Ecole communale de Courrière – Ratification
4. Désignation d'une animatrice remplaçante pour le service de l'Accueil extrascolaire – Ratification

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

Le Directeur général,

  
J.P.FRANQUINET

Le Bourgmestre

  
D. WEVERBERGH